

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CHIGNY

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 3 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le trois septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de St Etienne de Chigny dûment convoqué le vingt-huit août deux mil quinze, s'est réuni à la Salle du Bellay en séance ordinaire, sous la présidence de M. Patrick CHALON, Maire.

Etaient présents : M. Patrick CHALON, Maire, Mmes Agnès DEMIK, Huguette MAUDUIT et M. Didier MORISSONNAUD, Adjoint au Maire,
Mmes Brigitte BESQUENT, Florine CHAUDAT DULBECCO, Lydia PULUR DESGROPES, Lucile TESTÉ, et MM. Serge DARCISSAC Patrick DEBOISE, Didier LEMOINE, Philippe PARENT, Régis SALIC Conseillers Municipaux.
Etait excusée : Mme Brigitte ROILAND laquelle a remis son pouvoir à Mme DEMIK,
Etait absente : Mme Anne-Sophie FRANCOIS.

LECTURE ET COMMENTAIRES DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle les délibérations prises lors du Conseil Municipal du 9 juillet 2015 et donne la parole aux membres présents.

Vu l'assentiment constaté des Membres présents,
Le Conseil Municipal, décide d'accepter, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2015, tel qu'il est transcrit au présent registre des délibérations.

Puis il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M Régis SALIC ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, Mme Monique BOURDAIS, qui assistera à la séance mais sans y participer.

1°) **Contrat groupement d'achat pour la maintenance des installations thermiques, de ventilation et de climatisation dans les bâtiments communaux et communautaires – autorisation de signature des marchés**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 30 mars 2015, la Commune a approuvé la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération Tour(s)plus et plusieurs de ses communes membres pour réaliser leurs achats de fournitures, de services et de travaux dans le domaine de l'énergie, conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des marchés publics.

La Communauté d'agglomération a été désignée coordonnateur de ce groupement, et a procédé à ce titre à une consultation d'entreprises afin de permettre à la Commission d'appel d'offres du groupement de choisir les prestataires qui seront chargés de la maintenance des installations thermiques, de ventilation et de climatisation dans les bâtiments communaux et communautaires.

En application de l'article 8-VI du Code des marchés publics, chaque membre du groupement est chargé, pour ce qui le concerne, de signer le marché et de s'assurer de sa bonne exécution.

La procédure utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des articles 33 et 57 à 59 du Code des marchés publics.

Un avis d'appel public à la concurrence, adressé par voie électronique au JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne), et au BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics), le 19 mai 2015, fixait la date limite de remise des offres au 2 juillet 2015 à 17 heures.

Conformément à l'article 58 du Code des marchés publics, les plis ont été ouverts le 3 juillet 2015.

La Commission d'appel d'offres du groupement, réunie le 17 juillet 2015 pour procéder à l'agrément des candidats et au choix des prestataires, a décidé d'attribuer le marché pour Saint Etienne de Chigny à :

- IDEX ENERGIES CENTRE OUEST – 33 avenue du Couvent des Minimes 37520 LA RICHE pour le lot n°1 "Maintenance" pour les prix suivants :
 - Forfait de maintenance pour 4 ans : 18.456,00 € HT, soit 22.147,20 € TTC

Les tarifs pour les prestations supplémentaires et les astreintes sont également définis dans le marché.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération approuvant le marché :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article 8,
Vu le Code des marchés publics,
Vu la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 17 juillet 2015,

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les marchés avec la société suivante :

IDEX ENERGIES CENTRE OUEST – 33 avenue du Couvent des Minimes 37520 LA RICHE pour le lot n°1 "Maintenance" pour le prix suivant :

- Forfait de maintenance pour 4 ans :18.456,00 E HT soit 22.147,20 € TTC.

Madame BESQUENT expose que lors d'une récente réunion, M MOUCHEL a présenté les points positifs et négatifs relatifs aux économies et dépenses réalisées dans les communes depuis la mise en place du service. Elle souhaite que ce tableau soit communiqué pour information.

2°) **Fonds de concours énergie 2015**

Monsieur le Maire expose que les travaux d'isolation de la mairie peuvent faire l'objet d'une subvention auprès du service commun de l'énergie, au titre des fonds de concours pour 2015.

Les travaux s'élèvent à 140.000 € environ et peuvent être subventionnés à hauteur de 20 à 40 % selon les différentes tranches de travaux. Les chiffres plus précis seront communiqués par la suite dès que la consultation des entreprises aura permis de retenir un candidat.

La demande est à déposer avant le 15 septembre 2015 et le conseil doit autoriser le maire à solliciter l'aide.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au taux le plus élevé.

3°) **Décision Modificative n° 4**

Monsieur le Maire expose que les services de la Préfecture font part des montants des compensations des exonérations relatives à la fiscalité directe décidées par l'Etat. Des ajustements budgétaires sont à inscrire.

En effet, la dotation Unique de Compensation Spécifiques à la Taxe Professionnelle a été inscrite pour 500 €, elle s'élèvera à 298 € soit - 202,00 €
Tandis que l'Allocation Compensatrice pour l'exonération de taxe d'habitation et foncière a été inscrite pour 16.000 €, elle s'élèvera à 17.141,00 €, soit + 1.141,00 €

La recette s'élève donc à 939,00 € supplémentaire.

En fonctionnement, la Décision Modificative au budget sera alors la suivante :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
022 dépenses imprévues	939,00 €	74833 DUCSTP Dotation Unique de Compensation Spécifiques à la Taxe Professionnelle)	- 202,00 €
		74835 Alloc compens exo taxe habitation	+ 1.141,00 €
TOTAL	939,00 €	TOTAL	+ 939,00 €

Pour la section d'investissement :

En dépenses :

A la suite d'orages les deux VMC de l'école maternelle ont grillé – il convient de les remplacer – le devis s'établit à 644.74 € TTC pour l'une et 905.47 € pour l'autre.

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
2158-017 Autres installations matériels et outillages techniques - école maternelle	+ 1.551,00 €		€
020 dépenses imprévues	- 1.551,00 €		
TOTAL	0 €	TOTAL	0 €

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité ces transferts de compte.

**4°) Rapport des délégations d'attribution du conseil municipal au maire
Rapport des commissions**

Finances : la commission s'est réunie dernièrement pour faire le point sur le budget – l'exercice est actuellement avancé à 66 % - En fonctionnement : les recettes s'élèvent à 67 % des prévisions, les dépenses à 58 % - En investissement : les dépenses à moins de 66 %, les recettes dans leur moindre versement- pas de réalisation d'emprunt – les prochains gros investissements prévus : la route du Perrée,

Travaux : les travaux sur la route du Perrée vont commencer fin septembre avec déviation pendant la durée du chantier pour les poids lourds vers le Vieux Bourg.
Les travaux du gymnase (extension et éclairage) ont pris du retard,
Des travaux sont à venir pour le compte du SIVOM au Vieux Bourg (déviation d'une canalisation)

Ecole : la rentrée s'est bien déroulée – 169 élèves sont accueillis (et quelques autres attendus dans l'année – 71 en maternelle – une nouvelle classe en maternelle confiée à Mme Bristeau, aidée par une ASEM à temps complet – La garderie est de ce fait installée dans le restaurant scolaire (des aménagements ont été nécessaires).
La classe de la directrice, Mme ALBRECHT est équipée d'un tableau vidéo interactif.
Une nouvelle psychologue scolaire est arrivée et a manifesté son contentement compte tenu des équipements mis à disposition.
A signaler, une certaine confusion dans les diverses inscriptions (école, services scolaires et périscolaire, association Petite Rentrée).

5°) Informations et points divers

Les associations vont prochainement programmer leur assemblée générale.

A l'Eglise du Vieux Bourg – le devis concernant les études s'élèvent à 19.000 € - les crédits seront inscrits au budget du SIVOM – les travaux seront certainement très lourds

Un boulanger sur la commune depuis le 1^{er} août. Les stéphanois souhaiteraient que la boulangerie soit ouverte le samedi et dimanche.

Monsieur le maire évoque le souci rencontré avec le relais Poste, actuellement confié à l'épicier. M Parent revient alors sur « la réponse de M Chalon » à l'article concernant l'épicerie parut dans la Nouvelle République ». Il désapprouve les propos tenus – M Chalon répond que ceux-ci n'engagent que lui et non le conseil municipal.

Monsieur Chalon rappelle le rendez-vous avec Tour(s)plus pour la présentation du rapport d'activité le mardi 8 septembre à 18 h 30 au Vinci.

Aucune autre question n'étant plus posée, M. CHALON lève la séance à 20 h 40.